



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

OBJET : Cession d'une parcelle à la société CHARPENTE & CONSTRUCTION BOIS sur le parc d'activités du Bignon à Erbray

EXPOSE

La société CHARPENTE & CONSTRUCTION BOIS dirigée par MM. Brice CHARRON et Alcime CONAND, est une entreprise spécialisée dans la construction en ossature bois et dans la charpente traditionnelle. Elle intervient à la fois chez les particuliers et les professionnels dans toute la Loire-Atlantique, ainsi que dans les départements alentours.

Créée en 2016, CHARPENTE & CONSTRUCTION BOIS est localisée rue de la gare à Issé sur une parcelle de 2 000 m² avec un atelier de 650 m². Elle compte aujourd'hui 13 salariés et développe un chiffre d'affaires autour des 1,4 M€.

Elle a sollicité la communauté de communes par courrier en date du 19 avril 2022 pour acquérir une parcelle de 6 000 m² sur le Parc d'Activités du Bignon à Erbray pour y transférer son activité (bureaux et atelier de fabrication) et permettre d'accroître son activité dans des conditions de travail optimales.

Le bâtiment serait composé d'un atelier de fabrication d'environ 1 000 m² et de 200 m² de bureaux et locaux sociaux. L'espace extérieur permettra d'accueillir des zones de stockage de bois, la circulation des camions et le chargement des éléments de charpente par camion-grue.

Le service des Domaines a reconduit l'estimation de la valeur vénale du bien à 15 € HT le m², par courrier en date du 19 septembre 2022.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de cette parcelle au prix de 15 € H.T. le m².

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 20 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société CHARPENTE & CONSTRUCTION BOIS, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, d'une partie détachée de la parcelle XD n°273 pour environ 6 000 m² sur la commune d'Erbray (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider le prix de cession de ladite parcelle à 15 € H.T. le m²,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 29 juin 2023

La secrétaire de séance


Lucie PAUL

Le Président


Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20230703-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

Conseil Communautaire du




Le Président,
Alain HUNAULT



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

**Annexe – Cession d’une parcelle à la société CHARPENTE & CONSTRUCTION BOIS sur le
parc d’activités du Bignon à Erbray**



AR-Préfecture

044-200072726-20230703-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X		
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN			X		
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Philippe DUGRAVOT
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X		
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU			X	P	M. Yvan MENAGER
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20230703-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2023

Publication le : 03-07-2023



Le Président,

Alain HUNAUULT